

M. Collette: J'ai fait ces observations en guise de préface à ce que je crois être un rappel au Règlement, en réponse aux remarques du député de Provencher (M. Epp). Pour que le compte rendu soit tout à fait clair, le député de Saint-Jean-Est demandait clairement à la présidence de prendre l'initiative de renvoyer la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation en le chargeant d'examiner le Règlement à cet égard. J'ai signalé que la présidence n'est pas autorisée à le faire par notre Règlement. Je tiens à ce que cela soit absolument clair. Voilà ce que j'ai dit tout à l'heure. Je conteste l'interprétation du député de Provencher.

M. McGrath: Ce n'est pas ce que j'ai dit, madame le Président. Ce que je vous ai dit, bien respectueusement, c'est que dans l'éventualité où vous constateriez que notre règlement ne couvre pas la situation en cause, vous devriez alors demander à la Chambre de renvoyer la question. Vous pouvez conseiller à la Chambre de renvoyer la question au comité permanent de la procédure et de l'organisation, mais non pas vous charger du renvoi vous-même. Ce n'est pas tout à fait ce que le député essaie de dire. Je m'en remets au compte rendu officiel pour le reste.

● (1600)

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai trouvé très intéressante la discussion des deux derniers jours sur la question de privilège et je tiens maintenant à dire une ou deux choses au sujet de cette affaire.

Il y a d'abord la question de savoir si nous pouvons débattre de questions étudiées en comité, si nous avons le droit d'en parler ou encore si vous pouvez rendre des décisions à leur sujet. La question ne se pose pas vraiment à mon avis. Il me semble que le Règlement à ce sujet est très clair.

L'argument soulevé par les députés conservateurs mérite peut-être que la Chambre tout entière l'étudie davantage. La question de savoir si nous pouvons continuer cette étude nous place, il faut bien le reconnaître, dans une situation difficile. Si d'un côté le président du comité nous dit qu'il n'est pas en mesure de statuer sur la question de privilège et que vous nous dites de votre côté que vous ne pouvez pas le faire non plus, car il vous est impossible de vous prononcer sur une question à l'étude devant un comité, nous voilà alors enfermés dans un dilemme. Si tel est le cas, il va falloir mettre la question à l'étude. Voilà ce que je voulais dire pour commencer, et je pense qu'il s'agit là d'une préoccupation légitime et fondée.

Je tiens à faire une remarque sur les propos du député du Yukon (M. Nielsen). Je trouve assez extraordinaire qu'un député puisse négligemment insinuer, comme s'il parlait de la pluie et du beau temps, et faire consigner noir sur blanc au compte rendu le fait qu'il ne peut qu'interpréter de deux façons le revirement du gouvernement et qu'il ose prétendre qu'il y a là de prime abord matière à question de privilège alors qu'il a reçu une explication, peu importe qu'elle le satisfasse entièrement ou non; en effet, le premier ministre du pays (M. Trudeau) et des membres du cabinet ont expliqué ici à la Chambre ce qui s'est passé en cinq jours et ils ont bien dit

Privilège—M. Nielsen

que le gouvernement avait changé d'avis. Le député dit qu'il y a eu conspiration en quelque sorte et que le cabinet essayait délibérément d'induire le comité en erreur et de lui présenter un faux—voilà la première insinuation que le député du Yukon a faite négligemment, comme s'il s'agissait du genre d'allégation que l'on fait tous les jours de la semaine à propos des autres députés des Communes. Ensuite, le député a laissé entendre que quelqu'un avait offert un pot-de-vin ou que quelqu'un avait accepté un pot-de-vin.

Je crois de mon devoir de dire que si un député porte de telles accusations, il doit spécifier qui a voulu graisser la patte à qui, et quand le pot-de-vin a été offert et accepté.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Il me semble que vous avez dit une fois, madame le Président, dans un autre contexte, que le leader de l'opposition (M. Clark) s'était peut-être laissé emporter. On peut dire que cela n'aurait rien d'inhabituel. Je trouve tout de même très curieux que l'on puisse condamner sans appel le fait de changer d'avis, quand on sait que c'est précisément ce que nous tâchons d'obtenir pendant la période des questions: que le gouvernement change d'avis et Dieu sait si nous aimerions bien qu'il change d'avis en matière de politique économique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Si le parti conservateur avait compris la nécessité de se raviser de temps en temps, il serait encore au pouvoir. Ce n'est un secret pour personne ici.

Or, dès qu'ils constatent quelque part un revirement d'opinion certains députés soupçonnent immédiatement qu'il y a une affaire de conspiration ou de pot-de-vin. Quant à moi, je tiens à dire que je plains ceux qui tirent si rapidement des conclusions semblables.

Je trouve curieux qu'on porte avec désinvolture des accusations de ce genre, qu'on dise que des députés, de notre parti je présume, auraient tenté de corrompre un membre du cabinet, vraisemblablement, qui se serait laissé faire, et qu'on néglige de préciser de qui il s'agit, quand ça s'est passé et quel était l'enjeu de l'affaire.

Le député du Yukon est fier d'appartenir au barreau de plusieurs provinces. Il devrait donc savoir que qu'une accusation de ce genre, si ce n'était de la protection qu'offre la Chambre, constitue une atteinte à la réputation non seulement des ministériels mais de tous les députés à la Chambre, ce qui, il me semble, est tout à fait inadmissible et fort curieux.

Je conviens qu'il existe un problème et que certains ont été mis dans l'embarras. Le problème tient au fait que l'on a dit au député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qu'il ne pouvait soulever cette question au comité, et maintenant qu'il en saisit la Chambre, on lui dit qu'il ne peut pas non plus la soulever à la Chambre. Cela constitue un problème véritable qui devra être examiné. Mais que le député du Yukon prétende, pour la simple raison que le gouvernement a changé d'avis, qu'il s'agit d'un cas manifeste de conspiration et de tromperie, c'est là un des arguments les plus pitoyables, les plus injustes et les plus